

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du mardi 30 septembre 2008**

Convocations adressées le 23 septembre 2008.

L'an deux mille huit, le trente septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, SEIGNEURET André, HUET Jean-Paul, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Mme HERMAN Christine, Madame SEVESTRE Maryline, Monsieur DESCHAMPS Pascal .

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : M. Deschamps Pascal.

Choix d'un bureau d'études pour étude préalable d'aménagement du centre et zone d'extension du bourg

Suite à la délibération du 4 février 2008, M. le Maire expose les conclusions de la commission d'appel d'offres suite à l'appel public à candidature d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude préalable d'aménagement du centre bourg et d'une zone d'extension , trois candidatures pour audition ont été retenues sur les cinq propositions ; la proposition de la DDE était trop élevée (soit 43654 €) et Architour architecte n'ont pas de paysagiste dans leur équipe .

Proposition des trois bureaux d'étude retenus à l'audition

Bureau d'étude	GILSON Thierry Chartres	En Perspective Chartres	Roumet-Guitel Chartres
Volet 1 Aménagement Centre bourg	8060	5250	8000
Volet 2 Urbanisation nouvelle	5350	3050	5350
TOTAL HT	13380	8300	13350
Total TTC	16002.48	9926.80	15968

Après audition, La proposition économiquement la mieux-disante est l'offre de Roumet-Guitel, bureau d'études en urbanisme, développement et paysage pour un coût de

13 350 €, (« En perspective » n'a pas d'architecte paysagiste et seulement un technicien).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'agence Roumet-Guitel de Chartres.

A cet effet , le Conseil Municipal sollicite une subvention de la région centre au taux de 90 % pour financer l'audit d'aménagement qui s'inscrit dans la démarche de la politique des Cœurs de village de la région centre et le plan de financement pour l'audit d'aménagement s'établit ainsi :

Subvention régionale : 7 200 €

Autofinancement : 800 €

Total : 8 000 €

En ce qui concerne l'étude pré-opérationnelle d'extension du bourg, Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général au taux de 50 % .De ce fait, le plan de financement de l'étude pour l'extension du bourg s'établit à :

Subvention du département : 2 675 €

Autofinancement : 2 675 €

Total : 5 350 €

Cette dépense est prévue au budget primitif 2008 de la commune.

Clôture du budget annexe logement social

Vu la cessation d'activité du budget social, il a lieu de dissoudre ce budget et d'intégrer les opérations budgétaires et les immobilisations dans le budget de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dissolution de ce budget qui sera liquidé au 31 décembre 2008 avec reprise des actifs et des passifs dans les comptes de la commune. Le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à effectuer les opérations budgétaires nécessaires à cette dissolution.

Projet de salle polyvalente

Monsieur le Maire expose les dernières informations sur le contrat régional du Pays Perche, il a été mentionné que la construction de salle polyvalente ne sera plus inscrite dans le prochain plan de la Région Centre, par conséquent il est peut-être préférable d'utiliser la subvention de 45 000 € sur une enveloppe plafonnée à 150 000 € qui a été réservée initialement pour des travaux de rénovation à la salle polyvalente dans le cadre du contrat régional du Pays Perche.

Après en avoir délibéré, et vu l'impossibilité de construire une salle polyvalente neuve, Le Conseil Municipal décide d'engager des travaux de rénovation dans la salle existante, charge et autorise le Maire à effectuer une pré-étude qui évalue les dépenses pour les travaux suivants : diagnostic thermique, changement des huisseries et installation de volets roulants électriques, changement du mode de chauffage et isolation des plafonds et murs.

Il est rappelé que le dossier doit être clos au 31 décembre 2008.

Acquisition de parcelles par acte administratif

Monsieur le Maire expose qu'il a lieu d'incorporer dans le domaine public routier communal plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés mais situées sur le domaine public suite à l'élargissement de la voirie en particulier les parcelles à la Verrerie et rue de la Girarderie .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir sous la forme administrative,
- D'autoriser le Maire à préparer et,
- A authentifier et publier les actes passés en la forme administrative,
- Désigne l'adjoint au Maire, M. FORTIN Claude à signer ces actes au nom de la commune.

Présentation de divers devis

Modification du devis de la vitrine de l'épicerie, le montant du devis a été réévalué de 400 € HT du fait de la nécessité d'installer un vitrage plus épais pour des raisons de sécurité soit un montant HT de 3 000 €, Le Conseil Municipal refuse cet avenant au devis initial , charge et autorise le Maire à solliciter des devis auprès d'autres fournisseurs qui soient inférieurs à 2 800 € HT .

Proposition d'un logo sur véhicule utilitaire , le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Casapub de Nogent-le-Phaye de 60 € HT pour 4 stickers.

Informations et questions diverses

Acquisition de parcelles rue des Connières

M. le Maire expose qu'en vue d'aménager le futur lotissement, il a lieu d'acquérir la parcelle N°ZO 169 de 596 m² appartenant à M. FAUQUET Claude, limitrophe à la parcelle ZO N°27 récemment acquise et située rue des Connières en zone constructible. Le propriétaire propose à la commune de l'acquérir au prix de 28,23 €/m² cette parcelle d'une superficie de 596 m² soit 16 825.08 €.

De plus, suite à la délibération du 28 septembre 2006, il a lieu de préciser le montant de l'offre des parcelles sur les voies : rue de la Maillière : AB n°448 de 2 a 17 ca et rue des Connières : ZO 173 de 2 a 36 ca soit 453 m² à 5.50 € soit 2491 €.

Le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à signer les promesses de vente, les actes de vente pour acquérir ces parcelles auprès de Maître Deloubes, Notaire à Illiers ainsi que la prise en charge des frais de notaire et autres pièces s'y rapportant.

Fixation des tarifs de distribution de l'eau 2008/2009

Vu l'arrêté du 6 août 2007, il a lieu de revoir les modalités de notre facturation eau,

M. le Maire propose de maintenir la part fixe de l'abonnement du compteur à 100 € par an avec l'instauration d'une première tranche de tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la distribution de l'eau de l'année précédente mais en instaurant une tranche supplémentaire de tarif, ces tarifs sont applicables à partir des relevés effectués l'été 2008.

Prix au m³ de 1 à 5 m³ 2,00 €/m³

A partir du 6 m³ 1,07 €/m³

Redevance annuelle d'abonnement du compteur : 100 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur : 25 €

Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 150 €

Taxes obligatoires suivant le tarif en vigueur

* Monsieur le Maire fait part du commencement des travaux de renforcement de canalisations, une réunion est programmée tous les mardis à 14 heures et les élus sont invités à y participer.

* Le Maire présente la demande de subvention de la section des jeunes sapeurs pompiers de Thiron-Gardais, après discussion le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 80 € vu la participation de jeunes de la commune.

* Il est fait part de la nécessité d'abattre des arbres morts sur le terrain communal situé sous la mairie en limite de rivière pour des questions de sécurité, M. HUET propose de se charger de cette opération de coupe.

* Le Maire présente les résultats du comptage de véhicules effectué devant la mairie la première semaine de juin, il en ressort que 800 véhicules environ traversent la rue de Nogent par jour dont 60 à 70 % respectent la vitesse autorisée en agglomération.

Maître Guillaume, notaire à Nogent-le-Rotrou sollicite la commune pour céder le chemin rural N°56 dit de la Vove qui n'a plus d'utilité, le Conseil Municipal accepte la vente de cette parcelle déjà déclassée suite à une enquête publique moyennant le prix de 0,50 €/m².

* Après vérification et nettoyage du matériel de sonorisation de la commune, M. Deschamps propose de changer le ventilateur de l'amplificateur pour un montant environ de 20 €, le Conseil Municipal accepte.

De plus, il est précisé que le matériel de sonorisation doit rester à la salle, et il est mis gracieusement à la disposition des associations.

- * Monsieur Pellerin d'Yerville signale que l'étang sera vidé le 21 octobre, de ce fait le niveau de la Thironne sera abaissé plusieurs jours avant.
 - * En ce qui concerne le litige du permis de construire pour la maison contemporaine auprès du tribunal administratif, la commune a été déboutée pour vice de forme.
 - * Suite à l'état des lieux concernant les assainissements individuels, M. Robin Jean-Paul présente les résultats de l'enquête soit 90 % des habitations de plus de 4 ans ne sont pas aux normes en vigueur.
 - * Une interconnexion des réseaux de distribution d'eau entre Combres et Montigny-le-Chartif est envisagée, les problèmes de qualité de l'eau au Moulin Toucheron seraient alors solutionnés.
 - * Pour le financement de l'acquisition et de l'amélioration du logement sis, 7 rue de Nogent, il a lieu de contracter un prêt de 62 333 € au taux de 4,60 % avec révisabilité du taux d'intérêt en fonction de la variation du taux du livret A, le Maire est autorisé à signer le contrat et la demande de réalisation de fonds.
 - * Monsieur Pellerin d'Yerville questionne sur la mise en place de l'assainissement collectif dans le bourg, M. Le Maire regrette que les communes de moins de 2 000 habitants ne soient pas prioritaires dans l'attribution de subventions au niveau de l'agence de l'eau, et il n'est pas envisageable d'engager des travaux aussi importants sans subventions.
 - * Virements de crédits
- Budget RTS : Vu le manque de crédits à l'article 678 pour rembourser un trop perçu du Conseil général, il a lieu de prévoir un virement de crédits de l'article 6066 vers l'article 678 pour un montant de 220 €.
- Budget eau : Vu le manque de crédits aux chapitres 16 et 66 suite à l'échéance de la première annuité de l'emprunt DEXIA, il a lieu de prévoir un virement de crédit de l'article 211 vers l'article 1641 pour un montant de 9121 € et un virement de crédit de l'article 661 pour un montant de 810 €
- * M. le Maire rappelle que la commune met gracieusement à la disposition du service Départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir une partie du bâtiment technique soit 76,80m², vu l'augmentation des charges et les frais importants engagés sur la couverture, il a lieu de solliciter auprès du Département une participation. Le Conseil charge le Maire de solliciter auprès du département une redevance locative de 150 €/mois selon convention de mise à disposition.
- La séance est levée à 23 heures 30 et les membres présents ont signé.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les membres